



# RÈGLEMENT INTRAIL-MUROS

INDIVIDUELS

## Course urbaine nocturne INTRAIL-MUROS

2022

SAINT-MALO

SAMEDI 26 FÉVRIER

CHALLENGE  
ENTREPRISES

InTrail Muros

12Km

InTrail Muros

[www.intrailmuros.com](http://www.intrailmuros.com)

# Règlement intrail -muros individuel

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MANIFESTATION

L'Intrail-Muros est une course pédestre type urbaine nocturne organisée par « Les Coureurs d'Aventure – Association malouine loi 1901 » et répondant à la réglementation des courses hors stades de la Fédération Française d'Athlétisme.

2 épreuves sont au programme du Samedi 26/02/2022.

- L'intrail-muros - Individuel
- L'Intrail Muros - Challenge entreprises

Toutes les épreuves se dérouleront le **Samedi 26 Février 2022** sur la commune de Saint-Malo avec un départ et une arrivée au Gymnase du Naye – Terre-Plein du Naye– 35400 Saint-Malo ( Village course )

Deux épreuves sur un parcours de 13km (*le kilométrage pouvant sensiblement évolué en plus ou moins de km, à partir des autorisations délivrées pour traverser les spots* ).

Un nouveau tracé assez technique et exigeant physiquement qui est commun aux 2 épreuves.

L'intrail-muros individuel est une épreuve **non chronométrée et sans classement** avec des départs échelonnés par vagues. Le Challenge Entreprises est une course en équipe de 4 à 6 coureurs, mixte ou non, chronométrée avec un classement par équipes par temps cumulés pris sur les 4 premiers des 6 coureurs. Le Challenge Entreprises est réservé aux entreprises / associations / administrations... mais non accessibles aux particuliers.

L'Intrail-Muros individuel et le Challenge Entreprises sont ouverts aux personnes **âgées de 16 ans au moins le Samedi 26 Février 2022**

L'Intrail-Muros Challenge Entreprises est une course pédestre sur la voie publique s'inspirant du concept « **Trail-Urbain** ». Le tracé de la course passe par des lieux remarquables, animés et/ou insolites appelés « SPOTS ». Le parcours est en zone urbaine, et peut présenter certaines difficultés techniques liées au dénivelé, aux contraintes de l'environnement ( passage étroit, escaliers, sols meubles ou accidentés...) qui demandent donc une bonne condition physique de la part des participants.

La course se déroule en nocturne (matériels obligatoires à prévoir ).

## LE PARCOURS

Le tracé du parcours restera confidentiel jusqu'au 26/02/2022 pour préserver la surprise et la tranquillité des usagers réguliers des lieux. Les « Spots » seront dévoilés au fur et à mesure sur la page Facebook et Instagram de l'évènement.

<https://www.facebook.com/intrail.muros/>

<https://www.instagram.com/intrailmuros/?hl=fr>

Le tracé pourra emprunter des zones bitumées, sableuses, rocailleuses et meubles. Les chaussures de trail ne sont pas obligatoires mais conseillées.

LA Distance +/-13km

**À noter:** la distance pouvant être modifié jusqu'au 26/02/2022 selon les autorisations de passages et d'accessibilité des « Spots ». L'organisateur s'engage à maintenir la distance entre 12.5km au minimum et 13.5km au maximum.

LE Village course – Accueil coureurs – Départs & arrivées

### **SALLE OMNISPORTS DU NAYE – TERRE PLEIN DU NAYE – 35400 ST MALO**

Le village course se trouve au Gymnase du Naye - Terre-Plein du Naye - 35400 Saint Malo.

Le village course sera ouvert à partir du samedi 26 Février 2022 à partir de 14h00 **18h30**.

Départs et arrivées - retrait des dossards – **remise des lots coureurs** exposants – animations – restaurations – remises de récompenses....

**À noter:** un nouveau lieu d'accueil des participants comparé aux éditions précédentes.

#### **MESURES GESTES BARRIÈRES - COVID-19**

Vous ne trouverez pas cette année de restauration ou de Bars au Village Course compte tenu des risques sanitaires toujours menaçants. L'organisation travaille avec les restaurateurs et Bars de Saint-Malo pour vous accueillir après course et vous proposer un moment convivial et festif malgré tout. **Présence de foodtrucks aux abords du village.**

LE Bal isage du parcours

Le parcours sera fléché pour indiquer les changements de direction. Des bénévoles seront présents aux endroits représentant une difficulté particulière ou un danger ( changement brutal de direction – difficultés de circulation - passage à risque....). Le balisage sera lumineux pour une meilleure visibilité. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

#### **MESURES GESTES BARRIÈRES - COVID-19**

Le nombre de bénévoles baliseurs sera limité au strict nécessaire. L'organisation va privilégier un balisage matériel de type fléchage au sol ou aérien. La vigilance sur le bon suivi du tracé sera donc plus importante cette année pour les participants.

## Matériel obligatoire sur le parcours

- Une **LAMPE FRONTALE OU VENTRALE**, en position de marche, est obligatoire du départ à l'arrivée. Toute personne ne disposant pas de cet équipement sur la ligne de départ ne sera pas autorisée à partir.
- Un **DISPOSITIF RÉFLÉCHISSANT** est également obligatoire.

### **MESURES GESTES BARRIÈRES COVID-19 PRISES**

Si la situation sanitaire l'exige (arrêté préfectorale ou communal...), le port du masque pourra être rendu obligatoire pour tous les participants pendant toute la durée de la manifestation. L'organisation appliquera les directives gouvernementales applicables aux manifestations sportives se déroulant sur la voie publique en lien avec la crise sanitaire COVID-19 ou autre.

## MATÉRIEL RECOMMANDÉ PAR L'ORGANISATION

- **VESTE COUPE VENT** pour protéger du froid (conditions hivernales).
- **TÉLÉPHONE PORTABLE** pour joindre les secours si nécessaire.
- **GOBELET INDIVIDUEL ou POCHE A EAU** : Les participants sont considérés en totale autonomie alimentaire sur le parcours. Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée dans le village course. ~~Un point d'eau sera installé à mi-distance.~~  
**Aucun gobelet ne sera mis à disposition par l'organisation.**  
~~Le coureur doit avoir son récipient personnel s'il veut pouvoir boire à mi-distance du parcours.~~
- **CHAUSSURES DE RUNNING AVEC UNE BONNE ACCROCHE** : sol glissant et parfois instable.

## Ravitaillements

Les concurrents sont considérés en totale autonomie alimentaire sur le parcours. Un ravitaillement complet est proposé à l'arrivée dans le village course. ~~Un point d'eau sera installé à mi-distance.~~

### **MESURES GESTES BARRIÈRES -COVID-19**

Aucun gobelet ne sera mis à disposition par l'organisation pour les participants. Que cela soit sur le parcours ou à l'arrivée. Le participant devra avoir son propre récipient pour boire.

Le ravitaillement solide proposé à l'arrivée sera mis dans un sachet individuel fermé et distribué par les bénévoles de la course.

Il sera interdit que le participant se serve par lui-même. ~~Seuls les bénévoles protégés par un masque et porteurs de gants à usage unique,~~ respectant une distanciation physique d'1 mètre avec les coureurs, pourront servir les participants.

Organisation des flux pour éviter les rassemblements : Il ne sera pas autorisé que le participant reste en zone de ravitaillement pour prendre sa collation. La zone de ravitaillement d'arrivée se fera en extérieur.

Lavage des mains par gel hydroalcoolique obligatoire à l'entrée de la zone de ravitaillement d'arrivée.

Accompagnateurs – PUBLIC sur le parcours [REDACTED]

Il est interdit d'accompagner les participants sur le parcours ( y compris vélo ) sous peine de disqualification de l'équipe. L'accès aux Spots sur le parcours sera limité aux participants.

Le public pourra circuler librement sur le tracé. Il est de la responsabilité du coureur de faire attention à la circulation.

Possibilité de mise hors course [REDACTED]

En cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet, en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques). En cas de non-respect du règlement de la course et des participants – organisateurs – bénévoles...

## HEURE D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DU PARCOURS [REDACTED]

Ouverture du parcours : 20h30

Fermeture du parcours : 23h45

## MODALITÉS D'INSCRIPTION À L'INTRAIL-muros individuel

Nombre De coureurs [REDACTED]

L'épreuve sera considérée comme complète une fois l'inscription sur KLIKEGO de **2000 coureurs**.

## MESURES GESTES BARRIÈRES -COVID-19

Jauge de coureurs toujours fortement abaissée compte tenu du risque encore présent lié au COVID-19.

Conditions pour participer [REDACTED]

Avoir au moins 16 ans le 26/02/2022.

Une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire pour prendre le départ. Elle devra être jointe au dossier d'inscription sur le compte coureur KLIKEGO. Décharge type disponible en téléchargement sur notre site internet [www.intrailmuros.com](http://www.intrailmuros.com) et sur KLIKEGO. Elle est à joindre à votre dossier par téléchargement avant le 19/02/2022 pour valider votre inscription.

Inscription

EN LIGNE uniquement sur KLIKEGO (prestataire - site de gestion en ligne de manifestations sportives ) à l'adresse suivante :

<https://www.klikego.com/inscrits/intrail-muros-2022/1413880064129-16>

Paiement exclusif CB par internet sécurisé au moment de l'inscription.

Contact en cas de questions ou demandes liées à votre inscription :

[inscriptions.klikego+intrailmuros@gmail.com](mailto:inscriptions.klikego+intrailmuros@gmail.com)

TARIF inscription

15 euros + 1 euros de frais de gestion

CONDITIONS DE PAIEMENT DE L'INSCRIPTION

Par Carte Bancaire en ligne.

Le règlement se fait soit directement par CB au moment de l'inscription sur KLIKEGO,

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR VALIDER L'INSCRIPTION

Au moment de l'inscription en ligne sur KLIKEGO, le participant s'inscrivant devra valider après lecture et acceptation :

- Le règlement Intrail-muros individuel.

Avant le 26/02/2022 le certificat médical ou la Licence devra être téléchargé sur la plateforme KLIKEGO, sous le compte ayant servi à l'inscription. Il devra avoir été validé par l'organisation (cf. chapitre certificat médicaux ou licences du présent règlement ).

**MESURES GESTES BARRIÈRES - COVID-19**

**PASSE SANITAIRE\* OBLIGATOIRE POUR TOUS LE 26/02/2022  
AVEC CONTRÔLE DU PASSE**

**\*VACCINALE**

Chaque participant devra présenter son passe sanitaire\* le 26/02/2022 pour accéder au village et prendre le départ.

- Soit un schéma vaccinal complet.
- ~~Soit un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures.~~
- ~~Soit un autotest négatif réalisé sous la supervision d'un des professionnels de santé de moins de 72h.~~
- Soit un certificat de rétablissement de la Covid-19.
- **Soit une première injection avant le 15 Février avec présentation d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24 h.**

Toute personne qui s'engage à participer à cette manifestation devra avoir un passe sanitaire\* valide le 26/02/2022. Aucun remboursement ne pourra être demandé ou accepté en cas de passe sanitaire\* non valide ou présenté.

Clôture des inscriptions

Le ~~20/02/2022~~ 18/02/2022 à 00h01

EN CAS DE PROBLÈME SUR VOTRE INSCRIPTION

Contact : [inscriptions.klikego+intrailmuros@gmail.com](mailto:inscriptions.klikego+intrailmuros@gmail.com)

CONDITIONS D'ANNULATION D'INSCRIPTION

Tout engagement d'inscription sur KLIKEGO est ferme et définitif. **Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit** excepté pour les coureurs ayant souscrit l'option payante « annulation pour COVID-19 » au moment de l'inscription et qui fonctionnera uniquement en cas d'annulation de la manifestation pour COVID-19.

En cas d'annulation de la manifestation par le fait et la faute de l'organisateur, les participants inscrits à l'édition 2022 verront leur inscription reportée en 2023 si et seulement si une nouvelle manifestation est organisée.

SI JE NE SOUHAITE PLUS PARTICIPER ALORS QUE JE SUIS INSCRIT  
« LA BOURSE AUX DOSSARDS »

En cas de blessure – problème médical ou indisponibilité non anticipée empêchant la participation du coureur inscrit, l'organisateur, via son prestataire d'inscription KLIKEGO, permet et organise l'annulation, le remboursement et l'échange de dossard par la « **BOURSE AUX DOSSARDS** » sur KLIKEGO.

Les participants souhaitant annuler leur participation avant la fin des inscriptions, pour quelque motif que ce soit, pourront le faire en passant seulement et uniquement par « LA BOURSE AUX DOSSARDS » sur KLIKEGO pour prétendre à remboursement. Cette application, disponible sur le compte du coureur, permet de revendre son dossard soit à un(e) ami(e) ou à n'importe quelle autre participant (le choix est possible) et ainsi être remboursé intégralement du prix du dossard soit 15 euros.

Le prix d'achat et de revente étant fixé par l'organisateur à 15 euros. L'organisateur ne garantit pas la revente du dossard.

Le coureur cédant son dossard et ayant payé l'option « remboursement en cas d'annulation pour COVID-19 » ne pourra prétendre au remboursement de cette option.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans passer par la Bourse aux dossards, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou

provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

## ANNULATION DE LA MANIFESTATION EN CAS DE COVID-19

**Préambule** : L'organisateur s'engage à mettre en place et respecter, le cas échéant, les recommandations gouvernementales et/ou des autorités locales et fédérales. L'organisateur ne peut prévoir à la date d'ouverture des inscriptions le 12/11/2020, et au moment où le coureur acceptera ce règlement, les mesures qui devront être adoptées le 26/02/2022 sur :

- la distanciation physique entre les participants,
- le nombre de coureurs pouvant être accueillis,
- les mesures sanitaires à appliquer,
- la possibilité ou non d'accueillir du public,
- la liste n'étant pas exhaustive.....

**Par conséquent, le coureur s'engage de fait, au moment de son inscription, à accepter l'ensemble des recommandations et mesures qui seront prises par l'organisateur émanant des autorités pour assurer la sécurité des participants et éviter la propagation du virus. Nul ne pourra demander l'annulation de son inscription suite aux mesures prises à cet effet.**

~~L'organisateur éditera un « **guide des recommandations et mesures à respecter** » propre à l'évènement, si la situation l'exige, qui sera envoyé personnellement par courriel à chaque participant dès que possible. Ce guide sera disponible également en téléchargement sur le site [www.intrail-muros.com](http://www.intrail-muros.com) et sur le site d'inscription KLIKEGO.~~

La manifestation du 26/02/2022 pourrait tout de même être annulée pour raison de COVID-19.

L'organisateur anticipe cette annulation dans son règlement sur les conditions de remboursement en cas d'annulation pour Crise Sanitaire - COVID 19 dans le but unique de pouvoir pérenniser l'organisation de cet évènement. Il est impératif pour l'association loi 1901 « Les Coureurs d'Aventures », organisant cet évènement, d'assurer même en cas d'annulation, une recette pour honorer en tout ou partie les contrats signés avec les prestataires de l'Intrail-Muros (location d'espaces – animations – prestataires spécialisés ...)

### CONDITIONS DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION pour COVID-19

L'organisation met en place une option payante «remboursement en cas d'annulation pour COVID-19» d'un montant 7 euros.

Cette option sera choisie ou non par le coureur au moment de son inscription uniquement. Elle ne pourra plus être prise après l'inscription.

#### **Principe**

En cas d'annulation de la manifestation pour raisons COVID-19, seul le coureur ayant souscrit cette option se verra remboursé la somme de 15 euros par



l'organisation. Le coureur n'ayant pas pris cette option ne pourra prétendre à aucun remboursement en cas d'annulation pour COVID-19.

## ANNULATION DE LA COURSE en cas de force majeure

En cas de force majeure, évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, autres raisons ne mettant pas en cause la responsabilité de l'organisateur sur l'annulation, aucun remboursement ne sera possible.

**N.B.** : La pandémie liée au COVID-19 n'entre pas dans le cas de force majeure. L'organisateur met en place une option payante permettant de se faire rembourser son dossard en cas d'annulation de la manifestation pour COVID-19.

## LES DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles ou par une ceinture ventrale . Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

## RETRAIT DES DOSSARDS

Sous réserve de modification

Les dossards seront à retirer au Village Course – Gymnase du Naye - le Samedi 26/02/2022 à partir de ~~17h00~~ **18h30**

Le retrait du dossard sera possible uniquement si votre dossier d'inscription est complet et validé et que vous justifiez de votre identité lors de ce retrait.

**Retrait électronique des dossards par QR Code** : un QR code vous sera attribué (disponible sur votre dossier d'inscription KLIKEGO et aussi envoyé reçu par mail). Vous devrez présenter ce QR Code au moment du retrait pour faciliter le traitement de votre dossier.

Le retrait de dossard pour le compte d'un autre participant, est toléré si et seulement si, vous pouvez présenter un document le **QR Code** justifiant de l'identité du coureur pour lequel vous retirer le dossard.

## Gestion des départs

**SAS de départs : départs échelonnés par vagues de 500 coureurs.**

4 SAS de départs de 15 minutes chacun de 21H00 à 22H00 avec 500 participants par SAS.

La personne souhaitant s'inscrire à l'Intrail-Muros devra obligatoirement au moment de son inscription choisir le SAS dans lequel elle souhaite partir. Les SAS sont numérotés de 1 à 4 avec indication des horaires.

Les **SAS complets** ( + de 500 coureurs ) seront fermés automatiquement et ne seront plus accessibles. En cas de souhait de changer de SAS, il y aura toujours possibilité par la suite de modifier son SAS de départ sous réserve de places disponibles dans le nouveau SAS.

**N.B.** : Le coureur ayant obtenu son dossard par la « Bourse aux dossards » sera inscrit automatiquement dans le SAS du participant auquel appartenait le dossard.

Le jour du départ, en cas de non-respect du SAS choisi par le coureur, l'organisation se réserve le droit de positionner le coureur, n'ayant pas respecté son SAS, dans une autre vague.

Au moment du départ, les coureurs seront placés sous l'autorité de contrôleurs bénévoles, qui auront pour mission de valider ou non l'entrée dans le SAS **et de contrôler le matériel obligatoire.**

## CHRONOMÉTRAGE ET CLASSEMENT

L'Intrail-Muros individuel est une épreuve sans classement ni chronométrage électronique individuel par puce.

## Certificat médical ou licence

**\*Un certificat médical de moins d'un an (datant au plus tôt du 26 Février 2022) de non contre-indication à la course à pied en compétition est obligatoire pour valider son inscription.**

**Rappel : Il est valable un an pour les non licenciés.**

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve.

- ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Les coureurs non licenciés, Français ou étrangers, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

**ATTENTION** : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence acceptée par la F.F.A.

## **Validation des certificats médicaux ou licences fédérales par l'organisateur**

L'organisateur est seul juge de valider ou refuser un certificat médical ou une licence sportive. Le participant sera informé de la validation ou de son refus par courriel à l'adresse indiquée au moment de son inscription et en consultant son dossier sur KLIKEGO.

Aucun délai réglementaire pour valider un certificat ou une licence ne peut être réclamé par le coureur à l'organisateur !

## **Date limite pour présenter son certificat médical ou sa licence fédérale**

Aucun document officiel ne sera validé le jour de la manifestation, soit le 26/02/2022, par un bénévole à la remise des dossards.

Le certificat ou la licence devra donc être obligatoirement téléchargée sur votre dossier d'inscription à l'épreuve avant le ~~20/02/2022~~ **18/02/2022 à 00h01**, date de clôture des inscriptions.

## service MÉDICAL – Sécurité

Le dispositif de secours préventif sera conforme à la réglementation en vigueur qui s'applique pour les manifestations sportives sur la voie publique ouverte à la circulation de type course pédestre.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

Un poste de Secours médicalisé sera présent à l'arrivée. Des secouristes seront disposés sur le parcours pour intervenir en cas d'accident.

## ASSURANCE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement auprès de la MAIF mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## UTILISATION D' IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs de l' « INTRAIL MUROS SAINT MALO » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL [REDACTED]

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 et à la loi RGPD, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL [REDACTED]

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Contact : [coureursdaventure@gmail.com](mailto:coureursdaventure@gmail.com)